



Ventilation mécanique contrôlée simple flux hygroréglable type A ou B en bâtiment collectif d'habitation

Domaine d'application : la présente fiche autocontrôle s'applique aux installations collectives de VMC simple flux hygroréglable type A ou B en bâtiment neuf d'habitation. Elle ne s'applique pas en cas de VMC Gaz ou de VMC inversée. La vérification du respect de l'application de la réglementation incendie n'est pas traitée dans la présente fiche.

Nota : dans le cas d'une opération comportant plusieurs bâtiments, une fiche autocontrôle doit être remplie par bâtiment. Ce document est dédié aux professionnels amenés à mettre en œuvre ou à coordonner la mise en œuvre des installations de ventilation. Il permet d'accompagner ces professionnels dans la vérification des points indispensables pour le bon fonctionnement de l'installation de ventilation en se focalisant sur des points réglementaires ou issus des règles de l'art, vérifiables soit en cours de chantier (identifiés par un *), soit lors de la réception des installations.

L'entreprise qui met en œuvre ou coordonne le lot Ventilation remplit le présent document et le fournit au maître d'ouvrage ou au maître d'œuvre. Dans le cas où les divers composants de l'installation de ventilation sont mis en œuvre par des corps d'état différents ou des entreprises différentes, le maître d'ouvrage ou son représentant ou le maître d'œuvre aura désigné l'entreprise en charge de remplir le présent document.

Prérequis : l'installation doit être mise en œuvre conformément à l'Avis Technique et aux règles de l'art (CPT CSTB 3615).

IDENTIFICATION DES LOGEMENTS VISITÉS

Par colonne de ventilation :

- le logement le plus défavorisé situé au niveau le plus bas (le logement le plus éloigné de la colonne de ventilation et ayant le plus grand nombre de sanitaires) ;
- le logement le plus favorisé situé au niveau le plus haut (le logement le plus proche de la colonne de ventilation et ayant le plus grand nombre de sanitaires).

N° Dossier Label :

INFORMATIONS CONCERNANT LE BÂTIMENT

Nom de l'opération :

Nom du bâtiment concerné :

Adresse du bâtiment :

INFORMATIONS CONCERNANT LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Raison sociale :

N° interne d'entreprise :

Date :

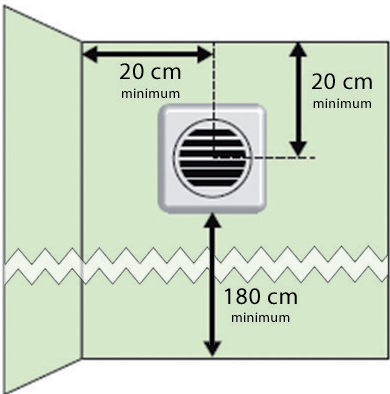
Entreprise :

Signature :



La réalisation des fiches d'autocontrôle a bénéficié de la contribution de :



	Conforme		
	Oui	Non	Sans objet
Entrées d'air			
1) Chaque pièce principale est équipée d'au moins une entrée d'air.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2) Pose d'entrées d'air acoustiques si besoin.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
*3) La section des mortaises des entrées d'air est conforme aux prescriptions du fabricant (égale ou supérieure au gabarit de pose).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Passage de transit			
4) Toutes les portes intérieures du logement présentent des passages de transit : détalonnage <input type="checkbox"/> ou grille de transit <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5) Si la cuisine ne possède qu'une seule porte, la hauteur de détalonnage de la porte est de 2 cm, par rapport au sol fini. Dans le cas où la cuisine possède 2 portes, la hauteur de détalonnage est de 1 cm, par rapport au sol fini, pour chacune des portes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) La hauteur de détalonnage des portes des autres pièces de service et des portes des pièces principales est de 1 cm.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nota : 5 et 6 cocher « Sans Objet » en cas de présence de grilles de transit.			
Bouches d'extraction			
7) Chaque pièce de service est équipée d'une bouche d'extraction.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8) Le type de bouche d'extraction correspond au type de pièce de service dans laquelle elle est installée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9) La bouche d'extraction est positionnée en respectant les distances suivantes :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			
10) Les bouches d'extraction sur plafond sont installées à plus de 20 cm des angles des parois verticales.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11) Aucune bouche d'extraction n'est installée dans un placard ou derrière un équipement (par exemple : chauffe-eau).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
12) Les bouches d'extraction sont connectées au conduit de raccordement par des manchettes étanches ou le raccordement des bouches au réseau de ventilation est étanche.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
13) En cuisine, la commande de passage en grand débit est installée et est en état de marche.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
14) Si des bouches bi-débit sont installées en salles de bains et WC, la commande de passage en grand débit est installée et est en état de marche.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Conforme		
	Oui	Non	Sans objet
Bouches d'extraction (suite)			
15) Présence de piles en cas de bouches d'extraction bi-débit commandées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16) Pour toute bouche bi-débit, le dispositif de commande permettant de déclencher le grand débit est situé à une hauteur comprise entre 0,9 m et 1,3 m du sol.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Réseau de ventilation	Oui	Non	Sans objet
17) Absence de piquages non réalisés dans les règles de l'art (vérifier l'intégrité du réseau).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
18) Les gaines et conduits souples (flexibles) ne sont ni écrasés, ni étranglés, ni déchirés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
19) Présence de conduits souples (flexibles) uniquement dans la partie privative et leur longueur est limitée à 2 m.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
20) Les conduits souples (flexibles) sont correctement tendus et rectilignes sans point bas, sans déchirement, et correctement fixés entre eux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
21) Le réseau aéraulique d'extraction entre le chauffe-eau thermodynamique sur air extrait et le groupe d'extraction collectif est isolé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22) L'étanchéité du réseau d'extraction est assurée (par exemple : accessoires à joints, bandes adhésives, mastic ou autres solutions d'étanchéité).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
23) Les raccordements du réseau collecteur horizontal au groupe d'extraction sont étanches.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
24) L'étanchéité (à l'air et à l'eau) par rapport à la dalle du collecteur collectif vertical en sortie en comble ou en toiture-terrasse est assurée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
25) Présence de trappes de visite munies de joints d'étanchéité, accessibles (par une trappe d'accès), aménagées en partie haute et au pied de chaque colonne de ventilation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
26) Présence de bouchon démontable en pied de chaque collecteur collectif vertical (accessible via la trappe d'accès).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
27) La sortie en terrasse de chaque collecteur collectif vertical est réalisée par un té-souche.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
28) Présence de bouchon démontable en fin de réseau collectif horizontal de ventilation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
29) Le réseau horizontal présente une (ou des) pente(s) de sorte que les condensats ne puissent pas s'écouler dans la souche (positionnement du groupe d'extraction au plus bas dans la mesure du possible).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
30) Le réseau collecteur horizontal en comble perdu présente une purge raccordée au réseau des eaux pluviales / usées via un siphon.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
* 31) Le réseau d'extraction collectif ne présente pas de registre d'équilibrage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Caisson d'extraction	Oui	Non	Sans objet
32) Le caisson d'extraction est désolidarisé acoustiquement du bâti par l'emploi d'un isolant acoustique et/ou fixation sur plots antivibratiles (pas de transmission des vibrations par voie solidienne).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
33) Le sens de rotation du ventilateur d'extraction est correct (bonne connexion des phases des caissons triphasés).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Conforme		
	Oui	Non	Sans objet
Caisson d'extraction (suite)			
34) Le raccordement du groupe de ventilation au réseau collecteur horizontal est réalisé à l'aide d'une manchette souple.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
35) Tous les composants du réseau collecteur horizontal sont situés à la même hauteur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
36) Le raccordement du groupe de ventilation au réseau collecteur horizontal est réalisé à l'aide d'une manchette souple qui n'est ni tordue, ni vrillée, ni froissée. Cette manchette est alignée mais pas complètement tendue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
37) Section constante de part et d'autre de la manchette souple.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
38) Le groupe d'extraction est de catégorie 4 (400 °C pour 1/2 heure).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
39) En cas d'extracteur dont l'entraînement est réalisé par courroie, celle-ci est correctement tendue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40) Les poulies de l'extracteur sont alignées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41) Le groupe de ventilation est accessible pour les opérations de maintenance et/ou de remplacement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
42) Le circuit d'alimentation du caisson de ventilation est conforme aux dispositions de la norme NF C 15-100 (tension, section des câbles, raccordement à la terre, dispositif de protection et d'arrêt...).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
43) Présence d'un système d'alarme (sonore ou visible et lumineuse ou télétransmise) fonctionnant automatiquement en cas d'arrêt de l'extracteur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
44) Un interrupteur de proximité est installé à portée immédiate de chaque groupe d'extraction.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
45) Si deux groupes d'extraction assurent la ventilation du même logement, leur fonctionnement est simultané.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rejet d'air vicié	Oui	Non	Sans objet
46) Le rejet d'air vicié est dégagé à l'air libre en toiture-terrasse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
47) En cas de rejet horizontal, le point de rejet se trouve à plus de 8 m des obstacles en toiture tels que souches de cheminées, murs mitoyens, machinerie d'ascenseur...	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
48) En cas de groupe d'extraction installé dans le comble perdu, le rejet d'air est fait par l'intermédiaire d'un conduit de refoulement raccordé à une sortie toiture.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
49) Le diamètre du conduit de refoulement du rejet est supérieur ou égal au diamètre du piquage du caisson d'extraction.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
50) Le rejet d'air vicié est situé au minimum à 0,4 m de toute baie ouvrante - entre l'axe de l'orifice d'évacuation et le point le plus proche de la partie ouvrante (porte, fenêtre, châssis).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
51) Le rejet d'air vicié est situé au minimum à 0,6 m de toute entrée d'air de ventilation - entre l'axe de l'orifice d'évacuation et le point le plus proche de l'orifice d'entrée d'air de ventilation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	